



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 68832

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'immixtion à l'école primaire, dans les classes de CM1 et de CM2, sous couvert de lutte contre les discriminations, d'une propagande en faveur de l'homosexualité. Ainsi, dans l'académie de Rennes, un projet est en cours, semble-t-il, pour faire visionner aux élèves un film d'animation pro gay et lesbien " le baiser de la lune", bénéficiant du soutien de la puissance publique, notamment du ministère de la jeunesse et des sports. Il rappelle que, comme l'écrivait Jules Ferry, père fondateur de l'école obligatoire et gratuite, "on ne saurait toucher à la conscience des enfants qu'avec la plus extrême prudence". Si personne n'a à juger de choix sexuels individuels, il n'est pas dans le rôle de l'école de présenter à de jeunes enfants ces choix. Il n'appartient pas à l'école dont la vocation première est d'instruire les enfants de se faire la propagandiste zélatrice d'une orientation sexuelle, quelle qu'elle soit. Il lui demande donc de ne pas donner suite à ce genre d'initiatives et de confirmer la mission de l'école qui est d'assurer l'instruction des enfants dans le respect de leur conscience.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a eu maintes fois l'occasion de rappeler l'engagement de l'école dans la lutte contre toutes les formes de discriminations. Il a réaffirmé la forte implication du ministère dans ce domaine et fait de la lutte contre les discriminations une des priorités de l'année 2010. C'est dans ce cadre qu'ont été engagées des campagnes d'information, sur Internet et dans les établissements, destinées à faire connaître les dispositifs existants et les ressources à disposition des enseignants. La circulaire de préparation de la rentrée 2010 a souligné la poursuite de cet engagement et repris et développé les bases des deux circulaires de rentrée précédentes. Au mois de mai 2010 la campagne d'information concernant la ligne azur a été relancée et étendue pour la première fois aux collèges. Pour l'occasion un kit d'information a été envoyé dans les collèges et lycées, comportant des affiches et des cartes mémo. Parallèlement, la brochure « Homophobie : savoir et réagir » a été publiée numériquement et est téléchargeable librement sur Internet (sur le site Eduscol en particulier). Le ministère entend également promouvoir l'utilisation, dans les établissements scolaires, des courts-métrages « Jeune et homo sous le regard de l'autre », réalisés dans le cadre du concours de scénarios organisé fin 2008 par le ministère de la santé, en partenariat avec l'INPES. En ce qui concerne le court-métrage Le Baiser de la lune, rappelons qu'il s'agit d'un projet qui relève d'une initiative purement privée et pour lequel le ministère de l'éducation nationale n'a signé aucun partenariat. Interrogé à ce propos, le ministre a rappelé son attachement à la lutte contre l'homophobie et contre toutes les formes de discrimination. À cette occasion, il a précisé qu'une sensibilisation des collégiens et des lycéens est nécessaire dans ce domaine mais que, cependant, le traitement de la question des orientations sexuelles lui paraissait prématuré à l'école primaire.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68832

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 19 janvier 2010, page 474

Réponse publiée le : 19 avril 2011, page 3982